

Le coran impose de chasser les non musulmans de leurs terres, par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 1 février 2013



« MAINTENANT NOUS SOMMES CHEZ VOUS ET ON VOUS CHASSERA DE CHEZ VOUS AUSSI ON EST LA ON RESTE »

A ce sujet, voir ces déclarations de Fouad Belkacem -Sharia4belgium :

« La France c'est à nous, ...On est ici pour rester, on est ici pour prendre, pour dominer »

« Nous, les musulmans, nous sommes là ; alors maintenant vous devez partir ; partez, partez ».

«Si vous n'acceptez pas les musulmans et la Charia, déménagez! Vous pouvez partir avec tous les mécréants au pôle Nord ou ailleurs. Ou vous acceptez, ou bien vous vous tirez, c'est très simple.»

« On s'arrêtera pas ; on s'arrêtera pas jusqu'à ce qu'il y ait le drapeau blanc sur l'Elysée, sur la Maison Blanche ».

<http://www.youtube.com/watch?v=YGI5h-a7oaI>

etc...

Dans cette optique, le coran peut s'avérer fort utile pour ses adeptes (sourate 24, verset 29): « Pas de péché pour vous à entrer dans des maisons inhabitées où se trouve un bien pour vous » ; invitation à l'occupation, à la jouissance, au vol et

au pillage, des maisons d'autrui – des infidèles -, pour ce faire rendues ou déclarées « inhabitées ».

Voir aussi sourate 21 verset 44. « La vérité, c'est que Nous avons permis à ces gens-là et à leurs ancêtres de jouir par trop longtemps des biens de ce monde. Or, n'ont-ils pas remarqué que Nous portons Notre action sur la Terre et que Nous en réduisons les limites de toutes parts? Sont-ils donc, eux, les plus forts? »

Verset dont une explication « savante » est : « Nous réduisons progressivement le pays (des incroyants, en le donnant aux croyants) de la configuration de ses frontières, par des victoires de guerre », explication appliquée aussi par les « savants » à cet autre verset, 33.27. « Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'aviez point foulée. »

Voir aussi sourate 33 verset 60. « ... Nous te lancerons (Mohammed) contre eux, et leur présence dans ton voisinage sera de courte durée. »

Et ce hadith (Boukhari) :

« Alors que nous étions à la mosquée, le Prophète vint et dit :

– Allons voir les juifs.

Nous sommes sortis et nous sommes allés à Bait ul Midras. Il leur dit :

– Si vous vous convertissez à l'islam, vous serez saufs. Vous devez savoir que la Terre appartient à Allah et à son apôtre et je veux vous expulser de cette terre. Donc, si quelqu'un parmi vous possède des biens, il a le droit de les vendre, sinon, vous devez savoir que la Terre appartient à Allah et à son apôtre. »

On croit comprendre ici celui qui s'est converti à l'islam a le droit de vendre ses biens, d'en tirer quelque chose, dans le cas contraire il dégage les mains vides.

Philippe Jallade